



Mehun sur Yèvre le 03/03/2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2025

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme CAPPENDYK, Mme VAN DE WALLE, Mme TURE, M. DAGOT, M. KOCH, Mme PIGEAT et Mme MOREAU

Avait donné pouvoir : M. MOURBRUN a donné pouvoir à Mme VAN DE WALLE

Était absent ou excusé : Mme RONDET, M. DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDYK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

=====

Monsieur SALAK présente Monsieur DAGOT Joel, nouveau membre élu au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur BAUGE Denis, démissionnaire pour des raisons d'incompatibilités professionnelles.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2025.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 janvier 2026.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 janvier 2026.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mars 2026.

2026/04 - ACCEPTATION DE DON

7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- Un don de 100 €
- Un don de 100 €
- Un don de 200 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent les dons présentés.

2026/05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

7.1.1. Décisions Budgétaires

Il est présenté pour débat aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires 2026 conformément à la loi relative à l'Administration Territoriale de la République loi du 6 février 1992.

Un rapport d'orientation budgétaire est joint à la présente convocation, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont invités à en débattre.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir débattu prennent connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2026 et prennent acte de celui-ci.

Monsieur SALAK et Madame TURE ont précisé l'importance de l'Analyse des Besoins Sociaux permettant de mieux cerner les besoins et attentes de la population.

Monsieur SALAK précise les charges relatives au budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui ont été mandatées en janvier au titre de l'exercice 2025.

Monsieur KOCH souligne le fait que le compte administratif 2025 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, or subvention d'équilibre pour résorber le déficit, est excédentaire.

INFORMATIONS

Dossiers d'admission à l'aide sociale

Dossier numéro 01 :

Admission de la prise en charge des frais d'accueil de jour à la Résidence Edouard Vaillant de Vierzon.

La décision en date du 29/09/2024 prend fin le 31/12/2025.

Sous réserve d'une participation de l'intéressé qui devrait toutefois disposer librement de 20 % du montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés et de 10 % de ses ressources, y compris des intérêts des capitaux placés, sans que le minimum à lui laisser soit inférieur à 50 % du montant mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Cette aide est accordée du 01/01/2026 au 30/09/2039.

Sous réserve du renouvellement de l'orientation par la commission des Droits et de l'Autonomie à compter du 01/10/2029

Dossier numéro 02 :

Admission de la prise en charge des frais d'hébergement, Résidence Edouard Vaillant à Vierzon.

Sous réserve d'une participation de l'intéressée, qui devra toutefois disposer librement 1/3 des ressources provenant de son travail, de 20 % du montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés et de 10 % des autres ressources, y compris les intérêts des capitaux placés, sans que le minimum laissé à sa disposition soit inférieur à 70% du montant mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Toutefois la participation de l'intéressée ne peut excéder le montant du forfait journalier.

Cette aide est accordée du 01/01/2026 au 31/07/2026.

Dossier numéro 03 :

Admission de la prise en charge des frais d'accueil de jour sur la Résidence Edouard Vaillant de Vierzon du 31/10/2017 au 31/12/2025.

La prise en charge des frais d'hébergement avec une participation de l'intéressée de 90% de ses ressources, y compris les intérêts des capitaux placés, sans que le minimum laissé à sa disposition soit inférieur à 30% du montant mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Cette aide est accordée du 01/01/2026 au 30/09/2027.

Dossier numéro 4 :

Admission de la prise en charge des frais d'hébergement au Foyer d'Accueil Médicalisé CHEZAL BENOIT à Chézal Benoit.

Avec une participation de l'intéressé de 90 % de ses ressources, y compris des intérêts des capitaux placés, sans que le minimum laissé à sa disposition soit inférieur à 30 % du montant mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Cette aide est accordée du 01/01/2026 au 30/06/2035.

Dossier numéro 5 :

Admission de la prise en charge des frais d'hébergement d'accueil de jour au DAME de Sologne à Neuvy-sur-Barangeon.

Cette aide est accordée du 02/12/2025 au 01/03/2026.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des informations présentées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Président,

A blue circular stamp of the Centre Communal d'Action Sociale de Mehun/Vèvre (18500) is partially visible behind a handwritten signature in blue ink.

Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDYK

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "R. Appendyk", written over a faint circular stamp.

Publié sur le site internet de la commune le : 13/03/2026

